

100276233
DA/AC/

COMMUNE DE GUAGNO

AVIS DE CRÉATION

DE TITRE DE PROPRIÉTÉ

Date de l'acte : 23 novembre 2022

Suivant acte reçu par Maître Dominique ALEXANDRE , notaire à VICO (Corse du Sud) Cours Paul Fontana.

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code civil.

- Identité des Requérants :

1°/- Madame Françoise PONNAZ, retraitée, épouse de Monsieur Yvan RAVINSKY, demeurant à GENEVE (SUISSE) rue de Verdaine 11.
Née à LAUSANNE (SUISSE) le 17 avril 1949.

2°/- Madame Jacqueline PONNAZ, retraitée, épouse de Monsieur Patrick Marcel BERTHEUX, demeurant à PARIS 10ÈME ARRONDISSEMENT (75010) 9 rue du Chalet.
Née à LAUSANNE (SUISSE) le 15 mars 1950.

3°/- Monsieur Marcel PONNAZ, retraité, demeurant à LAUSANNE (SUISSE) parc de la Rouvraie 6.
Né à LAUSANNE (SUISSE) le 15 décembre 1951.

4°/- Monsieur Daniel PONNAZ, retraité, époux de Madame Francine Pierrette PROZ, demeurant à LAUSANNE (SUISSE) parc de la Rouvraie.
Né à LAUSANNE (SUISSE) le 15 décembre 1951.

ARTICLE UN

DESIGNATION

Le cinquième (1/5^{ème}) indivis du bien ci-après désigné :

Dans un ensemble immobilier situé à GUAGNO (CORSE-DU-SUD) 20160 Lieudit "Licciola".

Une maison à usage d'habitation soumise au régime de la copropriété, composée d'une cave au rez-de-chaussée, pièce au rez-de-chaussée, pièce au premier étage, pièce au deuxième étage, moitié du grenier.

Figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	2272	LICCIOLA	00 ha 00 a 03 ca
E	2273	LICCIOLA	00 ha 01 a 37 ca

Total surface : 00 ha 01 a 40 ca

Désignation des BIENS :**Lot numéro un (1)**

Une cave au rez-de-chaussée,
Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Lot numéro deux (2)

Une pièce au rez-de-chaussée,
Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Lot numéro trois (3)

Une pièce au premier étage,
Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Lot numéro quatre (4)

Une pièce au deuxième étage,
Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Lot numéro cinq (5)

La moitié du grenier côté droit,
Et la quote-part indéterminée des parties communes.

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

ARTICLE DEUX**DESIGNATION****Le cinquième (1/5^{ème}) indivis du bien ci-après désigné :**

Sur le territoire de la commune de GUAGNO (CORSE-DU-SUD) 20160, Lieudit "Licciola".

Deux parcelles de terre figurant au cadastre sous les références suivantes :

Section	N°	Lieudit	Surface
E	1037	LICCIOLA	00 ha 00 a 66 ca
E	1043	LICCIOLA	00 ha 02 a 75 ca

Total surface : 00 ha 03 a 41 ca

Tel que le BIEN existe, avec tous droits y attachés, sans aucune exception ni réserve.

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession , sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

L'avis de réception de la Préfecture devra être envoyée à l'adresse mail suivante : alexandre.vico@notaires.fr

**Pour avis
Maître Dominique ALEXANDRE
Notaire Associé.**